

# NOUVELLES DE L'APRUM

## NOUVELLES du 1<sup>er</sup> février 2005

### LETTRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2005

Chère collègue, cher collègue,

Le temps qui passe – étroitement associé à cette quatrième dimension que les physiciens utilisent dans leurs savants calculs – n'a que faire des repères que l'homme utilise pour identifier les moments ou les périodes qui lui tiennent à cœur. En voici un exemple. Les quelques jours de réjouissances (dites des fêtes) coïncident, à notre latitude du moins, à une période généralement maussade, venteuse à souhait et ensoleillée avec parcimonie.

D'une façon plus dramatique – on s'en rend compte présentement avec consternation – le temps qui passe est indifférent aux malheurs que l'homme connaît sur sa planète quand elle est en proie aux soubresauts de la lithosphère engendrés par les lents (à peine quelques centimètres par siècle) mais puissants mouvements de ses surfaces sous-jacentes, selon les données de la tectonique des plaques.

À l'instar des organismes dont le dynamisme s'inscrit dans le sillage de ce temps qui passe, l'APRUM entretient des activités induites par la vitalité de ses membres. Ainsi, elle accueille avec plaisir les nouveaux arrivants et le renouveau d'énergie qu'ils apportent et elle demeure sensible aux difficultés causées par la détérioration plus ou moins rapide de la santé de ses membres. Elle s'emploie alors, et dans la mesure du possible, à apporter l'assistance requise. Malheureusement, et en bout de ligne, elle constate que **la vie qui battait ne bat plus**. Elle confie alors à des textes appropriés le soin de signaler brièvement les états de service des collègues qui nous ont quittés.

### NÉCROLOGIE

#### **Dr Léon Tétreault**

Le 6 décembre 2004, décédait le Dr Léon Tétreault dont l'impressionnante carrière a été marquée au coin de l'enthousiasme et du dynamisme d'un authentique bâtisseur.

Au plan des études, il ne lésine pas. Après avoir franchi les premières étapes d'une éventuelle carrière médicale (BA, MD), il se tourne vers la pharmacologie où il obtient un M.Sc. sous la direction d'Aurèle Beaulne. Poursuivant plus avant sa formation, le docteur Tétreault gagne tout d'abord Paris, où il travaille sous la

direction du professeur Jean Cheymol, puis, la John's Hopkins University (Baltimore) où il se joint à l'unité d'enseignement du professeur Lou Lasagna, pionnier mondial de la pharmacologie clinique. Il s'y familiarise avec les méthodologies les plus avant-gardistes dont l'utilisation des statistiques appliquées à la médecine.

La carrière universitaire du Dr Tétreault s'amorce en 1962 alors qu'il se joint au Département de pharmacologie de l'Université de Montréal où il crée des cours post doctoraux de calibre, posant, de ce fait, les premiers jalons d'un enseignement structuré en pharmacologie clinique. Attentif aux besoins des domaines connexes, il participe à l'éclosion du secteur de la psychopharmacologie puis gagne l'hôpital St-Jean-de-Dieu (Louis-H.-Lafontaine) où il codirige le Service de recherche Georges-Villeneuve. Il contribue de la sorte à la formation scientifique d'une génération de psychiatres.

Et les étapes de sa vie professionnelle se succèdent rapidement. Devenu (1972) directeur de l'INRS-santé, son expertise et celle de son équipe sont mises à contribution par le COJO pour organiser et assurer le contrôle du dopage des athlètes. Des problèmes cardiaques l'obligeant à ralentir le tempo de ses activités, Léon Tétreault quitte l'INRS et se joint à l'équipe du Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke jusqu'à ce que, en 1987, la maladie mette un terme à sa brillante carrière.

Que notre distingué collègue ait été honoré à plus d'une reprise, il n'y a pas matière à se surprendre. Qu'il suffise de mentionner ici le Prix de l'œuvre scientifique décerné par l'Association des médecins de langue française du Canada (1990) et sa nomination (2002) comme membre émérite de l'Association médicale canadienne. Il fut assurément un **grand** parmi nous.

### **Dr J.-Georges Perreault**

Le 22 décembre dernier, s'éteignait le professeur J.-Georges Perreault, retraité de la Faculté de médecine dentaire à l'âge de 83 ans. Une fois terminées ses études classiques, il s'inscrit à la Faculté de médecine dentaire de l'Université où il obtient le grade de DDS. Désireux de poursuivre sa formation plus avant, il entreprend des études à l'Université de l'Illinois (campus Chicago) où, sous la direction du professeur Maasner notamment, il obtient un diplôme de spécialisation en pédodontie ce qui le qualifie pour le poste que lui offre alors l'université.

Fort de la confiance qui lui est accordée, le Dr Perreault s'emploie à mettre sur pied l'enseignement théorique et le support clinique requis pour bien asseoir les activités de la discipline. Avec compétence et dévouement, il contribue à assembler, tant à l'université qu'à l'hôpital Ste-Justine, les éléments requis pour le développement de la pédodontie. Il a été, sans aucun doute, un pionnier dans un secteur où, progressivement, les préoccupations relatives à la prévention se

sont manifestées. Modeste, effacé mais toujours disponible, il a apporté une contribution importante à la vie de sa faculté.

### **Dr François Léger**

Notre collègue François Léger de la Faculté de médecine n'est plus; il est décédé le 19 janvier dernier à l'âge de 78 ans. Après avoir obtenu son BA (collège Brébeuf), il s'inscrit à la Faculté de médecine de l'Université où il obtient le grade de MD, puis poursuit sa formation par un internat qui le conduit à l'obtention d'un certificat du Royal College of Physicians, section canadienne. Intéressé par les nombreux problèmes reliés aux allergies de toutes sortes, il décide de compléter sa formation pour un stage à la prestigieuse Mayo Clinic de Rochester (Minnesota).

Revenu au Canada, il entreprend sa carrière universitaire à l'hôpital Notre-Dame où il s'emploie à développer l'enseignement dans le secteur de l'allergologie. Et il y réussit fort bien comme en ont témoigné ses étudiants, ses internistes et ses collègues. L'hôpital reconnaît la compétence de François Léger et lui confie le poste de Chef du Service de médecine puis, ultérieurement, celui de Directeur du Département (hospitalier) d'immunologie et d'allergologie.

La présence de François Léger dans le monde hospitalier a été marquée au coin de sa compétence professionnelle, de ses remarquables qualités personnelles et de sa façon d'être, avant tout, à l'écoute de l'être humain qui le consulte plutôt qu'aux aspects cliniques en cause.

## **DE QUELQUES ÉLÉMENTS D'INFORMATION**

### **Le rectorat**

Le processus de consultation en vue de la nomination de la personne qui succèdera à Robert Lacroix au poste de recteur en est rendue à ses étapes ultimes. Voyons où nous en sommes. 1) Le Comité de consultation, après avoir reçu les personnes qui désiraient se faire entendre individuellement ou en groupe, a entendu, à tour de rôle, les personnes encore en lice pour le poste. 2) Depuis, le comité a abordé l'étape des délibérations qui le conduiront aux recommandations qu'il présentera au Conseil de l'université. Il m'apparaît utile de rappeler ici les éléments pertinents des articles des statuts de l'université relatifs à la nomination du recteur.

### **Article 25.01 Procédure de consultation**

Paragraphe f) : Le comité délibère en tenant compte de tous les éléments à sa disposition et, dans ses recommandations, doit s'en tenir aux personnes proposées pour le scrutin. En séance, il présente au conseil [de l'Université] ses recommandations accompagnées d'un rapport circonstancié de ses délibérations.

Paragraphe g) : Le comité communique, aux personnes qui ont droit d'être informées des résultats de la consultation, uniquement les noms des personnes dont il recommande la nomination, et ce dans l'ordre alphabétique.

### **Article 25.02 Nomination**

Le conseil nomme recteur la ou l'une des personnes que le comité recommande, ou tout autre personne après avoir consulté le comité. (Mon souligné).

Je n'ajoute qu'un seul commentaire à ce sujet puisque le Conseil de l'APRUM s'est déjà exprimé. La décision que le Conseil de l'UdeM prendra est de toute première importance car il y va de l'avenir immédiat de l'établissement. Il n'y a pas de place à l'erreur.

### **La DGTIC... et nous**

Notre trésorier le professeur Jean-Robert Derome, dans un texte qu'il signait dans le plus récent numéro de Grains de sagesse, faisait le point au sujet des retombées (elles s'avèrent minimales!) des démarches auprès de la DGTIC en vue de l'extension, aux membres retraités du corps professoral, des avantages (ordinateur, utilisation des logiciels sous licences institutionnelles...) dont disposent les professeurs en exercice.

Il a de plus fait allusion à la mise en opération à la DGTIC d'un nouveau dispositif, LE PORTAIL, qui permet aux membres de la communauté universitaire d'avoir accès à des renseignements tant généraux que particuliers (données personnelles, ...). Une première exploration de l'instrument a révélé que ledit portail comprend en réalité plusieurs sous-ensembles dont le contenu varie selon la catégorie à laquelle appartient l'intervenant (professeur, étudiant, membre du personnel non-enseignant, ...). Une exploration plus poussée a permis de constater que, dans le cas d'une personne retraitée (prof), le sous-ensemble qui lui est accessible est celui offert aux étudiants! À l'évidence, cet état de fait nous est tout à fait inacceptable. Une fois de plus, dans cette maison qui est la nôtre, on n'aura tenu compte, lors de l'élaboration des dispositions prises en faveur des membres de la communauté universitaire, ni du cas des membres retraités du corps professoral ni de l'existence des droits et privilèges que le Comité exécutif (20 juin 1995) leur a consentis.

Fort de cette information, le Conseil lors de sa séance tenue le 20 janvier 2005, a créé un comité ad hoc et lui a confié le mandat : 1) d'**étudier** l'ensemble de la situation relative au portail, 2) de **dresser** la liste des éléments d'information qui devraient nous être accessibles et 3) de **faire** les représentations requises au niveau approprié. Il s'agit d'un dossier que l'APRUM suivra jusqu'à ce que solution soit trouvée!

## **RRUM**

Il est encore prématuré, à ce moment-ci, de mesurer le rendement des actifs de la Caisse de retraite au cours de l'exercice 2004. Certains indices laissent entrevoir des résultats encourageants : il pourrait même s'agir d'un rendement dans les deux chiffres. Retenons notre souffle! Quoi qu'il en soit, notre représentant au Comité de retraite, le professeur Robert Brunet, suivra l'évolution du dossier et nous fournira, en temps utile, les renseignements pertinents.

## **À PROPOS DU CHUM**

Il n'y a à se surprendre ni de la diversité des opinions formulées récemment au sujet du CHUM ni de l'aisance (gratuité?, compétence? naïveté? ...) avec laquelle on s'est employé à redéfinir les éléments de la problématique sous-jacente. Quoi qu'il en soit, il faudra bien que la saga du CHUM connaisse bientôt son dénouement. Espérons que le projet retenu tiendra harmonieusement compte des deux principales balises en cause, à savoir: 1) le **rôle** primordial que doit jouer le CHUM dans les secteurs étroitement interreliés que sont : la recherche dans les secteurs de pointe, la dispensation des soins ultra spécialisés et la formation de la relève dans le vaste domaine de la santé; et 2) les **modalités** les plus pertinentes selon lesquelles le CHUM pourra satisfaire les besoins légitimes de la population.

## **Composition du Conseil pour 2005-2006**

La constitution de l'APRUM prévoit l'existence d'un Comité des candidatures lequel sollicite le concours de collègues en vue de l'élection des membres du Conseil pour le prochain exercice. Ci-joint, vous trouverez l'invitation que vous fait Jean-Paul Lussier, président dudit Comité, de participer à l'élection des membres du Conseil pour l'exercice 2005-2006.

Je vous invite chaleureusement à donner suite à cette invitation en contribuant, de la sorte, au renouvellement de la composition du Conseil. Il y va du dynamisme même de votre association.

## **Et la vie continue**

Comme vous l'aurez constaté par la variété des sujets traités plus haut et par les renseignements accessibles sur son site web [[www.aprum.umontreal.ca](http://www.aprum.umontreal.ca)], l'APRUM s'emploie à fournir l'assistance requise par ses membres. À ce jour, sauf dans le cas des publications des collègues dont l'existence est signalée par Jean Cléo Godin dans sa Chronique du livre (voir Grains de sagesse...), il n'y a pratiquement aucun écho au secrétariat de vos préoccupations ou de vos commentaires. Dommage! Et pourtant, il serait si simple d'utiliser le téléphone (514-343-7635). Une oreille y est disponible, soit directement, soit via la boîte vocale y attenante. En vérité, il me tarde d'entendre votre voix!

Les déjeuners du troisième jeudi au restaurant Chez Lévêque continuent d'avoir lieu (12 h à 14 h). À votre convenance, joignez-vous aux membres du Conseil qui y sont présents religieusement. Les dates à retenir: 17 février, 17 mars, 21 avril et 19 mai.

La période ensoleillée que nous connaissons présentement – nonobstant les chutes abruptes de température – annonce l'arrivée prochaine de l'équinoxe du printemps! N'est-ce pas que cette perspective est réjouissante?

En toute cordialité.

Jacques St-Pierre  
Président  
JSP/fsp

P.S. Vous changez d'adresse (no, rue, app., etc.)? Dites-le à l'APRUM.